

REÇU LE

28 SEP. 2018

SCoT

D'AUTAN ET DE COCAGNE

Monsieur le Président
CC Sidobre Vals et Plateau
Vialavert, Maison du Sidobre
81260 LE BEZ

Castres, le 26 septembre 2018

N/Réf : D.A.R.T. BB -2018 - 1022

Objet : Projet de modification du PLUi de « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »

Affaire suivie par Bruno BLAISE

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 7 septembre 2018, vous informez le Syndicat Mixte SCoT d'Autan et de Cocagne du dossier de modification du plan local d'urbanisme intercommunal « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune », je vous en remercie.

Ce dossier porte sur :


- la modification du règlement (écrit et graphique)
- la désignation de bâtiments autorisés au changement de destination en zones agricoles et naturelles
- la création d'emplacements réservés sur les communes de Lacaze et Vabre
- la suppression d'emplacements réservés sur la commune de Vabre
- la protection d'un élément du paysage sur la commune de Lacaze.

Cette procédure, dont l'objectif est de permettre les évolutions nécessaires du plan local d'urbanisme intercommunal « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune », n'appelle pas de remarque particulière de la part du SCoT d'Autan et de Cocagne. J'ai donc l'honneur et le plaisir de vous informer que celui-ci émet un avis favorable à ce dossier.

Monsieur Bruno Blaise, chef de projet du SCoT, se tient à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.

Le Président,



Jean-Pierre PARIS

